

RAPPORT D'ACTIVITE 2021



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



SOMMAIRE

A - Les indicateurs techniques	3
1. <i>Présentation du territoire</i>	3
2. <i>La prévention</i>	3
3. <i>La collecte</i>	4
3.1. <i>Collecte des ordures ménagères</i>	4
3.2. <i>Collecte sélective</i>	5
3.3. <i>Déchetteries intercommunales</i>	8
4. <i>Le traitement des déchets ménagers et assimilés</i>	10
4.1. <i>Plateforme de compostage à Feillens</i>	10
4.2. <i>Site de La Tienne</i>	11
4.3. <i>Site de Crocu</i>	12
5. <i>Bilan matières global</i>	13
B - Les indicateurs financiers	14
1. <i>Budget des ordures ménagères</i>	14
2. <i>Redevance des ordures ménagères</i>	14
3. <i>Tarifs des professionnels à la déchetterie</i>	15
Annexes	15

A - Les indicateurs techniques

1. Présentation du territoire

Issue de la fusion des Communautés de Communes du Pays de Bâgé et du Canton de Pont-de-Vaux, la Communauté de Communes Bresse et Saône (CCBS), située dans le nord-ouest du département de l'Ain, a été créée le 1^{er} janvier 2017. Le territoire s'étend sur 258 km² et compte 25 181 habitants (recensement INSEE 2017), soit 14 902 habitants sur le secteur sud, et 10 279 sur le secteur nord :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• SECTEUR SUD• Asnières-sur-Saône• Bâgé-Dommartin• Bâgé-le-Châtel• Feillens• Manziat• Replonges• Saint-André-de-Bâgé• Vésines | <ul style="list-style-type: none">• SECTEUR NORD• Arbigny• Boisse• Boz• Chavannes-sur-Reyssouze• Chevroux• Gorrevod• Ozan• Pont-de-Vaux• Reyssouze• Saint Bénigne• Saint-Etienne-sur-Reyssouze• Sermoyer |
|--|---|

La Communauté de Communes Bresse et Saône exerce les compétences de collecte et de traitement des déchets pour le compte de ces 20 communes.

2. La prévention

Consciente des enjeux liés à la préservation des ressources, la Communauté de Communes Bresse et Saône, engagée dans une politique incitative, s'attache à réduire à la source la production des déchets.

En 2006, l'ex-Communauté de Communes du Pays de Bâgé (Secteur SUD) a été une des premières collectivités de France à mettre en place la redevance incitative.

La politique de prévention des déchets est une des priorités des élus du territoire. Cette politique volontariste a permis de conserver la maîtrise des coûts de gestion des déchets.

Moins de trois ans après la mise en place de cette tarification incitative, la quantité d'ordures ménagères a diminué de plus de 50%, passant de 236 kg /an/habitant en 2005 à 109 kg/an/habitant en 2008.

En 2021, la production d'OMr est descendue à 100 kg / an / habitant. Cette moyenne reste équivalente depuis 2017.

Encore en redevance classique sur le secteur Nord, la Communauté de Communes Bresse et Saône travaille activement sur l'unification de ses modes de collecte des OMr. Actuellement, toutes les poubelles sont équipées d'une puce d'identification permettant la collecte des données lors de leur vidage. Des campagnes de communications sont lancées pour l'incitation au tri et la réduction des déchets.

En phase test sur l'année 2022, voire 2023, ce n'est qu'au 1^{er} janvier 2024 que sera appliquée la redevance incitative sur ce secteur.

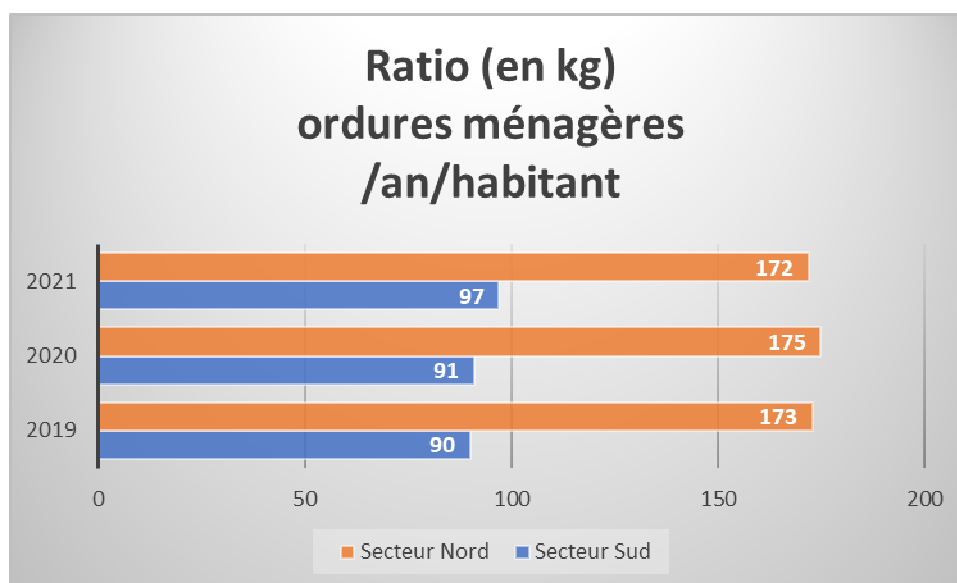
3. La collecte

3.1. Collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Bresse et Saône est réalisée en régie.

Ce service est scindé en 2 secteurs :

- Secteur « Sud » qui regroupe 8 communes dont le mode de facturation est la redevance incitative
- Secteur « Nord » qui regroupe 12 communes dont le mode de facturation est la redevance classique



■ Sur le secteur « Sud »

Une équipe composée de 3 agents : 2 chauffeurs/ripeurs qui alternent quotidiennement entre les postes de chauffeur et de ripeur, et un ripeur à temps complet, utilisant le véhicule de collecte des ordures ménagères équipé de la pesée embarquée et mis en service en 2018. L'ancien véhicule, acheté en 2012 est utilisé en dépannage pour les deux secteurs.

L'ensemble des usagers, soit plus de 6400 foyers, possède un bac à ordures ménagères équipé d'une puce permettant de l'identifier et de facturer selon l'usage du service. Seuls quelques 70 foyers qui, par manque de place, n'ont pas la possibilité de s'équiper d'un conteneur, utilisent des sacs jaunes spécialement dédiés pour la collecte en porte à porte (avec grille tarifaire spéciale).

Le mode de collecte avec conteneurs, plus hygiénique est également plus ergonomique pour les agents de collecte.

En 2021, 1.497 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (OMr) ont été collectées.

La collecte des ordures ménagères est répartie en 4 circuits sur quatre jours :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
Bâgé-Dommartin (Bâgé-la-Ville)	Asnières-sur-Saône Vésines Feillens (quartier du Dégottet) Replonges	Feillens Bâgé-Dommartin (Dommartin)	Manziat Saint-André de Bâgé Bâgé-le-Châtel

Il n'y a pas de collecte les jours fériés. Aussi, celle-ci est repoussée d'un jour à partir du jour férié, décalant chacun des circuits au jour suivant. La Communauté de Communes Bresse et Saône communique alors auprès des mairies, dans la presse, sur son site internet <https://www.ccbresseetsaone.fr/>, sur son facebook [@ccbresseetsaone](#)

■ Sur le secteur « Nord »

L'équipe est composée d'un chauffeur et un ripeur à temps complets, et renforcée par un second agent ripeur à temps partiel.

Chaque foyer est équipé d'un bac à ordures ménagères normalisé (norme NF-EN-840).

Le mode de collecte avec conteneurs, plus hygiénique est également plus ergonomique pour les agents de collecte.

Les sacs et tout autre contenant non-adaptés au système de préhension des véhicules de collecte des déchets ménagers sont refusés.

En 2021, 1.764 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées.

La collecte des ordures ménagères est répartie en 5 circuits sur cinq jours (*dont deux collectes sur la commune de Pont de Vaux les mardi matin et vendredi matin*) :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Ozan Boz Reyssouze Saint-Bénigne	Pont-de-Vaux Chavannes-sur-Reyssouze	Saint-Etienne-sur-Reyssouze Gorrevod	Arbigny Boissey Chevroux Sermoyer	Pont-de-Vaux

Si le jour de collecte est un jour férié, la tournée de ramassage des poubelles des communes concernées est alors reportée sur les jours suivants. La Communauté de Communes Bresse et Saône communique alors auprès des mairies, dans la presse, sur son site internet <https://www.ccbresseetsaone.fr/>, sur son facebook [@ccbresseetsaone](#).

3.2. Collecte sélective

La collecte sélective est réalisée en apports volontaires dans des colonnes aériennes ou en conteneurs semi-enterrés.

3 flux :

- le verre,
- le papier : papiers, journaux, revues, magazines,
- les emballages : flacons plastiques, briques alimentaires, cartonnettes, emballages acier et aluminium avec l'ajout de l'extension des consignes de tri,



Au total, 280 colonnes de points d'apport volontaire (PAV), dont 98 en semi-enterrées sont réparties sur 44 emplacements du territoire.

La collecte des PAV est réalisée sur l'ensemble du territoire par la société QUINSON FONLUPT – Saint Denis les Bourg (01).

Le ramassage du flux « emballages » est effectué une fois par semaine, les flux « verres » et « papiers » tous les quinze jours.

Inventaire PAV secteur SUD

N° PAV	COMMUNES	Lieu dit	Type de PAV	Nb colonnes EMBALLAGES	Nb colonnes JOURNAUX	Nb colonnes VERRE En mélange	TOTAL Nb colonnes
1	Asnières-sur-Saône	Route du Port	Aérien	1	1	1	3
2	Bâgé-Dommartin Bâgé-la-Ville	Local Pompier	Aérien	4	1	2	7
3	Bâgé-Dommartin Bâgé-la-Ville	Collège Roger Poulard	Aérien	0	1	0	1
4	Bâgé-Dommartin Bâgé-la-Ville	Onjard	Semi-enterré	3	1	2	6
5	Bâgé-Dommartin Bâgé-la-Ville	Le Bourg Cimetière	Semi-enterré	5 + 1 aérien	2	3	10 + 1
6	Bâgé-Dommartin Dommartin	Le Bourg Cimetière	Semi-enterré	3 + 1 aérien	1	2	6 + 1
7	Bâgé-le-Châtel	Maison Familiale	Semi-enterré	4	2	2	8
8	Feillens	Station d'épuration	Semi-enterré	19	6	6	31
9	Feillens	Lotissement Les Fromentaux	Aérien	1	1	1	3
10	Manziat	Cimetière	Semi-enterré	8	2	2	12
11	Manziat	Stade	Aérien	1	0	1	2
12	Replonges	Hameau de Mons	Aérien	1	1	1	3
13	Replonges	Salle Limorin	Semi-enterré	12	3	4	19
14	St André de Bâgé	Le Bourg	Aérien	3	1	2	6
15	St André de Bâgé	Route Serve Gachet	Semi-enterré	4	1	1	6
16	Vésines	Route du Port	Aérien	1	1	1	3
Total du Parc			Aérien	14	7	9	128
			Semi-enterré	58	18	22	

Inventaire PAV secteur Nord

50, chemin de la Glaine 01380 Bâgé-le-Châtel

Tel. 03 85 36 37 18 - Fax 03 85 30 59 55

accueil@ccbresseetsaone.fr

www.ccbresseetsaone.fr

N° PAV	COMMUNES	Lieu dit	Type de PAV	Nb colonnes EMBALLAGES	Nb colonnes JOURNAUX	Nb colonnes VERRE En mélange	TOTAL Nb colonnes
1	ARBIGNY	En Buet	Aérien	3	1	2	6
2	BOISSEY	Cargeot	Aérien	3	1	1	5
3	BOZ	Pré Rongier	Aérien	5	1	2	8
4	CHAVANNES / RZE	Rte de St Trivier	Aérien	2	1	2	5
5	CHAVANNES / RZE	Le Bourg (Mulfier)	Aérien	3	1	2	6
6	CHAVANNES / RZE	Camping Les Ripettes	Aérien	1	1	1	3
7	CHEVROUX	Les Mouilles (salle des fêtes)	Aérien	3	1	1	5
8	CHEVROUX	Le Bourg	Aérien	3	1	1	5
9	CHEVROUX	Le Purgatoire	Aérien	2	1	1	4
10	GORREVOD	Le Bourg	Aérien	3	1	2	6
11	OZAN	Teppe du Routy	Aérien	4	1	2	7
12	PONT DE VAUX	Place Pillard (pompiers)	Aérien	4	1	2	7
13	PONT DE VAUX	Chemin de l'Olivier (cimetière)	Aérien	3	1	1	5
14	PONT DE VAUX	Henry Dunant (stade)	Aérien	3	1	1	5
15	PONT DE VAUX	Chemin des Nivres	Aérien	3	1	1	5
16	PONT DE VAUX	Route de Fleurville	Aérien	3	1	2	6
17	PONT DE VAUX	Déchetterie (intérieur)	Aérien	3	2	2	7
18	PONT DE VAUX	Camping Rives du soleil	Aérien	1	1	2	4
18bis	PONT DE VAUX	Hopital	Aérien	1	0	1	2
19	REYSSOUZE	Camping Champ d'Eté	Aérien	1	1	1	3
20	REYSSOUZE	Piscine Archipel	Aérien	1	0	1	2
21	REYSSOUZE	Port de plaisance	Aérien	1	1	2	4
22	REYSSOUZE	Quatre vents	Aérien	3	1	2	6
23	REYSSOUZE	Le Bourg	Aérien	3	1	2	6
24	REYSSOUZE	Vernay	Aérien	2	1	1	4
25	SAINT BENIGNE	Champ Chaud (mairie)	Aérien	6	2	4	12
26	ST ETIENNE / RZE	Le Bourg	Aérien	4	1	2	7
27	SERMOYER	Aux Juillets	Aérien	4	1	2	7
TOTAL DU PARC A COLONNES			Aérien	78	28	46	152

Même s'il s'agit du comportement incivique d'une minorité, des dépôts sauvages sont régulièrement constatés au pied des colonnes et engendrent des coûts de nettoyage conséquents pour les communes.

La Communauté de Communes Bresse dispose de policiers intercommunaux assermentés et habilités à dresser des procès verbaux.

Les PAV installés sur le secteur « Sud » du territoire sont dotés de caméras afin de pouvoir identifier les contrevenants. Ce secteur est pratiquement couvert par les caméras de surveillance.

Tableau de bord de la collecte sélective 2021 :

	Emballages	Papiers	Verre	TOTAL
PAV - secteur Sud	404,140 T	206.24 T	525.92 T	1.136,300 T
PAV - secteur Nord	255,060 T	181,180 T	449,400 T	885,640 T
TOTAL	659,200 T	387,420 T	975,320 T	2.021,94 T

Le verre collecté est directement orienté vers le verrier VERALLIA France à Chalon-sur-Saône.

Les journaux-magazines-papiers sont acheminés vers le centre de tri de Quinson-Fonlupt, qui les oriente ensuite vers un repreneur de son choix.

Les emballages sont acheminés vers le centre de tri du SYDOM du Jura, implanté à Lons le Saunier (39).

La part des déchets triés non valorisés dans le gisement représente un taux de refus de presque 40 %. Ce sont plus de 250 tonnes qui partent à l'incinération et à l'enfouissement.

Malgré la communication faite autour des gestes de tri, subsistent encore trop d'erreurs de tri ou d'incivilités.

3.3. Déchetteries intercommunales

La Communauté de communes Bresse et Saône dispose de 2 déchetteries sur son territoire, à savoir :

■ **Déchetterie « Les Janssets Nord » à Feillens** qui accueille les usagers résidant sur les 8 communes du secteur « Sud », créée en 1999 et réhabilitée en 2015.

■ **Déchetterie « Croix Touris » à Pont de Vaux** qui accueille les usagers résidant sur les 12 communes du secteur « Nord ». un projet de construction .

Les horaires d'ouverture des déchetteries sont les suivants :

■ Déchetterie à Feillens

Lundi	9h00 – 12h00 / 13h30 – 18h00
Mardi	13h30 – 18h00
Mercredi	13h30 – 18h00
Jeudi	13h30 – 18h00
Vendredi	13h30 – 18h00
Samedi	9h00 – 12h00 / 13h30 – 18h00

■ Déchetterie à Pont de Vaux

Lundi	14h00 – 18h00
Mardi	14h00 – 18h00
Mercredi	14h00 – 18h00
Jeudi	14h00 – 18h00
Vendredi	14h00 – 18h00
Samedi	9h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00

La gestion et l'entretien de chacune des déchetteries sont assurés en régie par les 3 gardiens.

La collecte et la valorisation des matériaux récupérés sur les déchetteries sont confiées à des prestataires privés désignés dans le cadre d'un marché public.

La collecte et le traitement des matériaux sont confiés sur les deux déchetteries (un marché unique) :

- QUINSON FONLUPT (matériaux divers)
- EPUR (Ferraille)
- TRIADIS (Déchets ménagers spéciaux)

L'accès à la déchetterie à Feillens est réglementé par un système d'accès par badge magnétique délivré uniquement aux habitants des 8 communes du secteur « Sud ».

En 2021, 60.500 entrées ont été comptabilisées.

Le site de la déchetterie à Pont de Vaux n'est accessible que sur présentation d'une carte, délivrée aux foyers résidant sur les 12 communes du secteur « Nord ». Toute personne qui ne présente pas sa carte au gardien est refusée à l'entrée du site.



Ci-après les résultats de collecte des matériaux récupérés dans les déchetteries :

	Déchetterie FEILLENS		Déchetterie PONT DE VAUX	
	2020	2021	2020	2021
Encombrants ménagers	984.46 T	970.52 T	486.90 T	547.16 T
Ferraille	293.24 T	252.60 T	149.38 T	151.24 T
Déchets d'amiante Ciment	5.28 T	8.24 T		
Déchets de plâtre	124.24 T	144.76 T	48.20 T	61.66 T
Déchets de PVC	2.96 T	2.74 T		
Gravats	1 110.05 T	1 373.22 T	480.56 T	649.86 T
Bois (traité ou non)	835.27 T	827.62 T	470.23 T	528.60 T
Cartons	241.24 T	290.95 T	114.14 T	118.96 T
Déchets verts	Sur plateforme Racine		796.22 T	950.72 T
Journaux - Magazines	119.86 T	129.90 T		
Bouteilles et flacons plastiques	20.24 T	23.75 T		
Verre ménager en mélange	161.06 T	165.42 T		
Déchets ménagers spéciaux	53.84 T	66.94 T	40.71 T	43.20 T
Huile de vidange	7.65 T	8.11 T	3.69 T	4.95 T
D.3.E	210.94 T	190.72 T	104.06 T	106.28 T
Eco mobilier	168.36 T	254.40 T	En cours d'installation	19.62 T (démarrage en octobre)
Piles et accumulateurs	1.76 T	1.68 T	0.97 T	1.58 T
Textile	23.78 T	n.c	n.c	n.c
Déchets infectieux	0.07 T	n.c		
TOTAL	4 364 ,30 T	4 711.57 T	2 704,38 T	3 283.83 T

L'ensemble des professionnels du territoire Bresse et Saône ou qui ont des chantiers sur le territoire, peuvent utiliser les services de la déchetterie à Feillens :

	<i>DIB/Encombrants</i>	<i>Gravats</i>	<i>DMS/DDS</i>	TOTAL
Tonnage déposé	176.41	12.20	2.50	191.11
Nombre de passages	1229 passages			

4. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

4.1. Plateforme de compostage à Feillens

L'aire de dépôt, mitoyenne à la déchetterie, est réservée aux usagers du secteur sud, ainsi qu'à l'ensemble des professionnels du territoire. Ces derniers sont facturés directement via le prestataire gestionnaire du site, sans passer la Communauté de Communes.

Le contrôle d'accès aux particuliers est le même que celui donnant accès à la déchetterie. Les utilisateurs déposent ainsi directement leurs déchets verts sur l'aire de dépôt de la plateforme de compostage.

Le tonnage déposé par les particuliers et communes adhérentes a augmenté de plus de 23%.

	Tonnage / mois en 2020	Tonnage / mois en 2021
Janvier	236.61	123.05
Février	164.12	210.73
Mars	165.07	375.28
Avril	218.61	349.55
Mai	387.40	271.64
Juin	385.08	488.41
Juillet	232.21	462.44
Août	259.07	536.43
Septembre	320.99	367.85
Octobre	459.91	471.83
Novembre	384.97	365.89
Décembre	230.81	233.65
Total	3 444.85 T	4 256.75 T

La plateforme de compostage est exploitée par la société AWT, sous contrat de prestation de service jusqu'au 31-05-2021.

Par une délibération en date du 9 novembre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé le principe de la conclusion d'un contrat de délégation de service public pour la gestion de cette plateforme, et passé selon une procédure simplifiée, soumise aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités et R.3126-1 et suivants du Code de la commande publique.

La société Racine a été retenue comme délégataire de service public pour l'exploitation, l'entretien et la maintenance de la plateforme, et ce, à compter du 1^{er} juin 2021 pour une durée de 4 ans.

Des contrôles d'accès par les badges ou par caméra sont effectués régulièrement.



Zone de dépose directe
des particuliers

4.2. Site de La Tienne : **Organom**, syndicat intercommunal de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, a en charge le transfert, le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de son territoire.

Les ordures ménagères collectées sur le secteur « Sud » de la Communauté de Communes Bresse et Saône sont orientées vers le site de la Tienne, implanté sur la commune de Viriat.

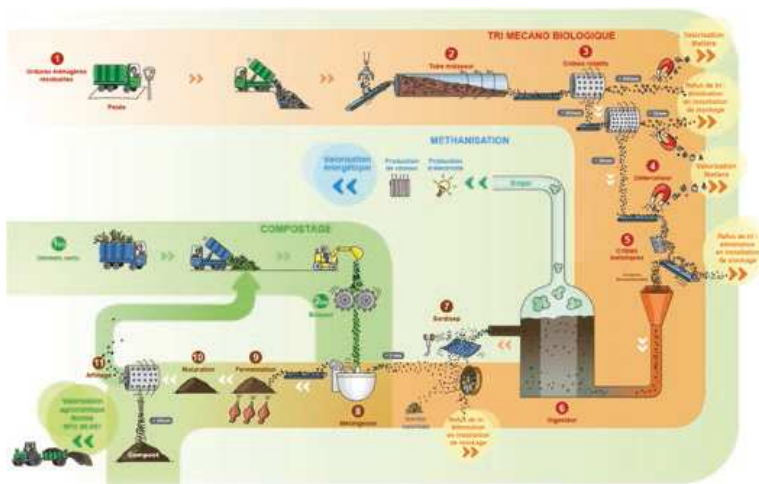
Le site de la Tienne, regroupe 3 activités principales : l'enfouissement, le transit avant valorisation, et le compostage. 150 véhicules en moyenne, pesés à l'entrée et à la sortie du site, sont accueillis chaque jour.

Disposant de son propre équipement, la Communauté de communes Bresse et Saône n'utilise pas la plateforme de compostage de La Tienne.

L'enfouissement des déchets en centre de stockage est strictement réglementé et s'effectue dans des casiers étanches et imperméables.

Les déchets non recyclables collectés auprès des foyers par les intercommunalités, dits OMr (ordures ménagères résiduelles) sont vidés directement à l'usine Ovade. Celle-ci comprend un tri mécano-biologique des déchets, un process de méthanisation et de compostage.

Le site de La Tienne a accueilli 59 305 tonnes d'OMr, soit 178kg/habitant, traités dans l'usine Ovade. Après une étape de tri, 46% de ces déchets sont valorisés (méthanisation et compostage) et les 54% restants sont enfouis sur le site de La Tienne.



Les autres matières entrantes (le plâtre, le PVC, le bois), soit plus de 1 461tonnes, sont stockés puis expédiés en recyclage.

Plus de 6 448 tonnes de déchets verts ont été réceptionnés à la composterie. Ils sont triés, puis broyés pour entamer le processus de fermentation naturelle. Ce procédé de compostage permet d'obtenir un compost de qualité normé. En 2021, 1 959 tonnes ont été vendues aux agriculteurs locaux.

4.3. Site de Crocu : Centre de Stockage de Déchets ménagers ultimes et plate-forme de compostage

Les ordures ménagères collectées sur le secteur Nord sont transportées sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Crocu à Saint-Trivier-de-Courtes, à 10 kms de Pont de Vaux. Cette installation respecte les normes en vigueur concernant l'enfouissement des déchets, grâce aux travaux de mise aux normes réalisés en 2003 et 2004.

4 alvéoles de 6 à 7 m de profondeur ont été creusées pour stocker chaque année près de 4000 tonnes de déchets.

Les déchets déposés dans les alvéoles sont recouverts régulièrement d'une couche de terre et compactés. Les jus appelés lixiviats et les bio-gaz produits par la fermentation des déchets sont récupérés et traités pour éviter toute pollution de l'air et du sol.

Les lixiviats sont collectés dans un bassin puis pompés pour être acheminés et traités dans une station d'épuration.

Une torchère installée sur le site brûle les bio-gaz captés par les puits installés sur l'ensemble du site.

Le site a une durée approximative d'exploitation de 30 ans (soit jusqu'en 2034).



Les installations présentes sur le site de Crocu, à savoir le centre de stockage des déchets ultimes et la plateforme de compostage des déchets verts sont gérées par le Syndicat Mixte de Crocu, qui a la compétence traitement des déchets ménagers collectés sur les territoires de Pont de Vaux et Saint Trivier de Courtes.

La prestation de gardiennage des installations est confiée à SERPOL (*agence basée à Vénissieux – 69*) depuis le 01/07/2015. Elle est chargée de faire respecter le règlement intérieur instauré par le Syndicat Mixte de Crocu.

Seuls les matériaux suivants sont acceptés :

- les ordures ménagères résiduelles collectées sur les territoires de Pont de Vaux et de Saint Trivier de Courtes,
- gravats, plâtre et déchets non recyclables provenant des déchetteries de Pont de Vaux et de Saint Trivier de Courtes.

5. Bilan matières global

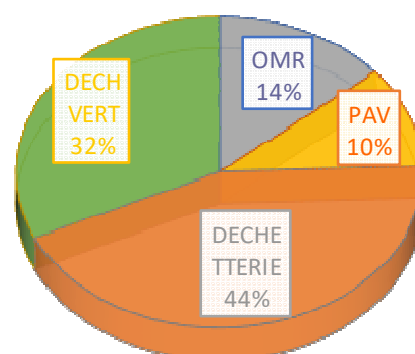
Au total en 2021, plus de **17 500 tonnes** de déchets ont été pris en charge par la Communauté de Communes Bresse et Saône.

TONNAGE DECHETS EN 2021		Secteur Sud	Secteur Nord	TOTAL
Tonnage OM	Collecte en porte à porte	1 497.36	1 764.74	3 262.10
Tonnage collecte sélective	Dépôt en PAV	1 136.30	885.64	2 021.94
Tonnage déchèterie	Apport des particuliers en déchèterie	4 711.57	3 283.83	7 995.40
Tonnage aire de dépôt des déchets verts	Apports des particuliers et services communaux	4 256.75	-	4 256.75
		11 601.98 T	5 934.21 T	17 536.19 T

En 2021, la production moyenne tous déchets confondus par habitant est de 696 kg/an, soit 17% de plus qu'en 2020.

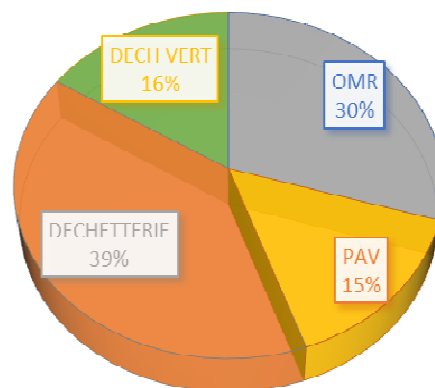
Production déchets Secteur Sud 2021	Total en Tonne	Kg / habitant (arrondi)
Ordures Ménagères Résiduelles	1 497.36	97
Collecte sélective	1 136.30	76
Déchetterie	4 711.57	316
	7 345.23 T	489 kg / hab.
<i>Déchets verts sur plateforme de compostage</i>	4 256.75	285

SECTEUR SUD



Production déchets Secteur Nord 2021	Total en Tonne	Kg / habitant (arrondi)
Ordures Ménagères Résiduelles	1 764.74	172
Collecte sélective	885.64	86
Déchetterie Déchets verts	2 333.11 950.72	319
	5 934.21 T	577 kg / hab.

SECTEUR NORD



B - Les indicateurs financiers

1. Budget des ordures ménagères

Vu le fonctionnement différent des 2 services de collecte et traitement des déchets ménagers sur les 2 territoires, il a été convenu de dissocier les 2 budgets : budget OM Secteur Sud et Budget OM Secteur Nord.

Ces budgets ne sont pas non assujettis à la TVA

Les montants des dépenses et des recettes figurent dans un budget autonome voté chaque année par les élus du conseil communautaire.

Pour l'année 2021, les montants annuels des charges d'exploitation constatés (CA 2021) sont les suivants :

	Budget OM Sud Fonctionnement 2021	Budget OM Sud Investissement 2021
Dépenses T.T.C.	1 612 505.04 €	89 256.20 €
Recettes T.T.C.	1 822 009.07 €	439 002.67 €

	Budget OM Nord Fonctionnement 2021	Budget OM Nord Investissement 2021
Dépenses T.T.C	1 256 333.65 €	376 839.24 €
Recettes T.T.C	1 480 206.17 €	338 210.93 €

La Communauté de Communes Bresse et Saône continue son processus d'harmonisation du service sur l'ensemble du territoire.

2. Redevance des ordures ménagères

Pour le financement du service de gestion des déchets, la Communauté de Communes Bresse et Saône a conservé les 2 types de facturation applicable sur chacun des 2 secteurs, après la fusion au 01/01/2017.

■ **Les usagers du secteur « Sud »** sont facturés sur le principe de la redevance incitative, avec une part fixe multipliée par le nombre de personnes au foyer, et une part variable calculée sur le nombre de levées et le poids collecté.

Les montants des redevances d'enlèvements des ordures ménagères applicables au 01/01/2021 sont ceux mentionnés dans la délibération du conseil communautaire du 14-12-2020.

Les factures sont éditées au quadrimestre. Sur l'année 2021, 19 792 factures ont été émises.

Pour exemple ci-dessous, une facture estimée de redevance dite « incitative » pour un foyer composé de 2 personnes sur le secteur « Sud » :

FACTURE – Foyer 2 personnes			
Libellés	Base	PU	Montant
Nombre de personnes au foyer	2	3.82/mois/hab	91.68 €
Nombre de levées (en moyenne toutes les 5 semaines)	10	0,96 €	9.60 €
Poids collecté, en kg	182	0,22 €	40.04 €
TOTAL TTC			141.32 €

■ Les usagers du secteur « Nord » sont facturés sur le principe de la redevance classique, dont le montant est variable selon différents critères : nombre de collecte par semaine, nombre de personnes rattachées au foyer, catégorie de redevable....

Les montants des redevances d'enlèvements des ordures ménagères applicables au 01/01/2021 sont ceux mentionnés dans la délibération du conseil communautaire du 14-12-2020.

Une facture annuelle est éditée, à terme non échu (courant mai). Sur l'année 2021, 5047 factures ont été émises.

Pour exemple ci-dessous, une facture de redevance dite « classique » pour un foyer composé de 2 personnes sur le secteur « nord » :

FACTURE – Foyer 2 personnes	
Si résident à Pont de Vaux (2 passages par semaine)	230.43 €
Si résident sur les 11 autres communes du secteur Nord (1 passage par semaine) Arbigny, Boissey, Boz Chavannes / Rze Chevroux, Gorrevod, Ozan, Reyssouze, Saint Bénigne, St Etienne / Rze et Sermoyer	174.64 €

3. Tarifs des professionnels à la déchetterie

Par délibération du 04-03-2019, applicable au 01-07-2019, les professionnels de l'ensemble du territoire qui utilisent les services de la déchetterie à Feillens sont facturés comme suit :

- forfait annuel de 22,00 € TTC
- Déchets industriels banals et encombrants : 214.50€/t
- Gravats : 37.40€/t
- Déchets ménagers spéciaux : 1 102.64€/t

Annexes

■ Délibération REOM : tarifs applicables sur le secteur sud et sur le secteur nord

■ Délibération tarification applicable aux professionnels en déchetterie à Feillens.